

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **20**

Absents : **7**

- dont suppléés **1**

- dont représentés **6**

Votants : **27**

- dont « pour » : **27**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/99

OBJET : REGIE « SPANC VUSP » - PRISE DE COMPETENCE « ANIMATION DES OPERATIONS COLLECTIVES DE REHABILITATION » ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2017/17 du 10 janvier 2017, portant création d'une régie à autonomie financière pour la gestion du service public d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau a renouvelé son programme d'aide à la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de son 10^{ème} programme (2013-2018), et subventionne la réhabilitation des installations classées « inexistantes » ou « à risque » après diagnostic du SPANC ;

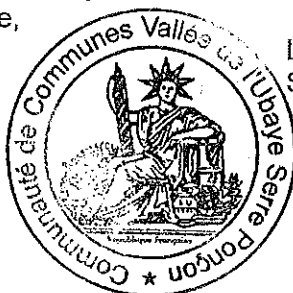
CONSIDERANT que ces aides sont souvent déterminantes pour encourager les usagers à réhabiliter leurs installations non conformes ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 22 Mars 2017 ;

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **DECIDE** de prendre la compétence « Animation des opérations collectives de réhabilitation » afin de pouvoir administrativement percevoir et reverser les aides attribuées par l'Agence de l'Eau,
- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de **20 installations** :
 - travaux de réhabilitation : **forfait global (études + travaux) de 3000 € par installation** concernée, **attribué au particulier via la collectivité**, soit pour 20 installations une **aide totale de 60.000 €** ;
 - animation d'opérations groupées de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif : **forfait de 250 € attribué à la collectivité pour chaque installation réhabilitée**, soit pour 20 installations une **aide totale de 5.000 €**.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits relatifs à cette opération (tant en dépenses qu'en recettes) au Budget Régie SPANC 2017,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Sophie VAGINAY

Séance du 13 Avril 2017

C.C.V.U.S.P.